

La vie à défendre



Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 23 avril 2020

Ce C H S C T s'est tenu sous forme d'audioconférence. Il a débuté à 13 h 45 et s'est terminé à 18 h 15. La présidence a été assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques de notre département. Le Dr De Pauw, M. Wintrebert (ISST), l'infirmière Françoise Rivaux, Mme Sylvie Heroguer, secrétaire animatrice du CHSCT et Mmes Niellini et Van-de-Walle, assistantes sociales ont également participé à cette audioconférence.



Ordre du jour

- Point de situation sur le COVID 19
- Télétravail dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité.
- Campagne déclarative.
- Questions diverses

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Le représentant
CFTC DDFiP
Pas de Calais



Yann PLOUVIEZ, S I P de Lillers, Titulaire

Notre directeur a souhaité renouveler ses remerciements aux équipes qui garantissent la continuité de services, pour une activité satisfaisante durant cette période de confinement.

Aspect sanitaire :

Le docteur De Pauw a indiqué qu'elle recommandait l'application des mesures annoncées par le secrétariat général de la santé. Elle nous a informé qu'elle restait en contact, si besoin est, avec les agents en situation de fragilité.

Les gestes barrière restent essentiels avec une priorité sur le lavage des mains au savon le plus souvent possible (en moyenne 30 mn) sauf contact avec des surfaces communes (mopieur par exemple).

Il a été remis des kits sommaires (1 pack lingettes -gel-désinfectant) aux services en contact avec le public pour la délivrance des bons de secours dans un premier temps, puis sur d'autres sites multi-services à partir du 15 avril. Cette distribution se poursuivra pour alimenter tous les sites en fonction de l'approvisionnement. La rupture des stocks de gel hydroalcoolique, les commandes, validées par la direction, annulées par le fournisseur n'ont certes pas facilité les actions de la direction, pour autant la garantie des conditions de travail reste une obligation de notre employeur. Des bidons (5 L) de gel sont arrivés en direction et seront distribués sur les sites, il serait d'ailleurs opportun que les agents gardent leurs flacons vides afin de pouvoir les recharger.

Une commande de masques lavables (5 fois) est en cours d'acheminement, ces derniers seront pour le moment réservés au personnel en contact avec le public et d'entretien si les conditions le requièrent. Il est rappelé que les chefs de services doivent veiller à l'application des consignes, notamment la distanciation et le nettoyage des locaux (avec matériel à fournir).

Pour le moment, le docteur De Pauw rappelle que le risque est modéré si l'exposition ne se fait pas à moins d'un mètre pendant 15 mn. Le simple fait de croiser un collègue ne **serait** donc pas facteur de contamination.

Cependant, alors que la norme du déconfinement semble s'orienter sur le port du masque... La direction du 62 nous a indiqué que l'acquisition de masques était un sujet majeur, sa volonté est de constituer un stock suffisant, mais à ce jour ...ce n'est pas le cas et aucune certitude.

Aspect RH :

Si certaines ordonnances ont été publiées, le service R H attendra des précisions sur les éléments annoncés avant de les appliquer.

Pour rappel, le personnel en ASA (3 contraintes particulières : garde d'enfant- mission non prioritaire- personnel fragile) pourrait se voir retirer jusqu'à **5 jours par mois de RTT ou en télétravail se voir imposer 5 jours de congé ou RTT**. Bien évidemment, des disparités entre agents existeront, les futures notes de la D G permettront ou permettront aux services R H de les prendre en considération, avec l'accord des chefs de service.

CFTC 62 sera extrêmement vigilant sur ce point, nous verrons alors si les remerciements de notre implication dans le travail, dans la continuité du service public se traduisent concrètement. Car qui plus est, les agents en ASA n'ont guère eu le choix quant à cette situation....

Le service RH a rappelé qu'il n'y aurait pas d'écêtement quotidien ou mensuel pendant la période de confinement. Les facilités horaires (9 h -16 h) accordées pour les agents présents dans les sites viennent en complément du pointage (si l'agent travaille plus que sa quotité journalière, il a tout intérêt à badger). La direction surveillera les éventuelles anomalies de pointage (pour ne pas mettre un agent en difficulté par une charge de travail trop importante).

Enfin, pour les reports de congés 2019 à poser avant le 30 avril , la direction du 62 attend les instructions de la D G pour nous répondre....versement sur CET, report de date limite...

Point 2

Télétravail dans le cadre du P C A

Ce télétravail ne se présente pas dans le même cadre que celui mis en place il y a quelques mois.

En effet, les agents n'ont pas signé de convention qui encadre précisément leurs conditions de travail. Il sera donc rappelé aux agents que la période de travail doit se faire sur celle équivalente sur les sites.

Ce point sera repris lors des prochaines audio-conférences.

Si la direction évoque le côté exceptionnel de sa mise en place, **on peut néanmoins s'inquiéter sur les risques psycho-sociaux pour les collègues qui le pratiquent tous les jours et sur les garanties des agents (accident de travail notamment)**.

Point 3

Campagne déclarative

Cette campagne se présente dans un contexte bien particulier, nécessitant une adaptation de son dispositif avec entre autres le report au 11 juin des déclarations internet et au 12 juin pour celles papier et l'apparition des déclarations automatiques.

Les contribuables sont ou vont être informés par plusieurs canaux de communication que les centres sont fermés, sans accueil physique jusqu'à la fin du confinement ...au moins ??? .

Les trésoreries de proximité ne seront pas associées en grande partie comme par le passé, renvoi vers les S I P ou centres d'accueil téléphoniques

Ainsi, l'accueil sera réalisé par téléphone en présentiel sur les sites – avec 6 h minimum de R D V téléphoniques - ou par la Balf et les E-contacts en majorité par le télétravail.

A noter que les agents devraient avoir accès dès la semaine prochaine sur leur propre matériel informatique à e-contact pour, **sur volontariat**, aider au traitement des demandes.

La documentation a été mise en ligne sur Ulysse 62 (avec baco faq...) afin d'aider tous ceux/celles qui souhaitent prendre connaissance des nouveaux éléments et participer à cette campagne.

Le renfort sera adapté par la direction en fonction d'un suivi de traitement des appels et E-contacts, par les P C R P, B C R, brigades départementales, DIRCOFI, ou la division agents de l'assiette, C P S relais
Certes mais la charge de travail va reposer sur un nombre d'agents restreint sur les sites, en première ligne...et sans contrôleur stagiaire ni emploi civique....et avec le PAS...

CFTC 62 restera vigilante sur une éventuelle ouverture au public, et surtout sur les conditions de reprise.

Point 4

Questions diverses

Quant à la reprise d'activité, le directeur a indiqué qu'il souhaitait traiter ces questions collectivement (avec les organisations syndicales), lorsque cette échéance sera plus proche, en fonction des informations dont nous disposerons le moment venu.

Les agents ont toujours la possibilité de contacter le médecin de prévention, l'infirmière et les assistantes sociales qui restent à leur disposition.

N R P : Statu quo ante bellum...Les « éléments » restent en l'état, aucune modification pour le moment...en attente des préconisations de notre ministre...

Prochain CHS-CT prévu semaine du 4 mai ..sur la reprise éventuelle de l'activité.

